DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: Convention de partenariat entre la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches du Rhône et le Conseil départemental - Adaptation du logement et attribution d'aides techniques en direction des personnes handicapées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône (CPCAM) dans le cadre du dispositif d'adaptation du logement et d'attribution d'aides techniques en faveur des personnes handicapées et dont le projet est joint en annexe au rapport.

La signature de cette convention est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée